

Schoelcher, le 27 mars 2017

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les IEN CCPD
S/c de Monsieur le DAASEN

Rectorat

DAREIC

Bureau 213

Dossier suivi par
Frédéric ROBINEL
Téléphone
05.96.52.25.11
Mel
Frederic.robinel
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Objet : Procédure de déclaration des mobilités collectives internationales

Référence : BC/PZ/CC/FR/2017-10

Le contexte actuel d'état d'urgence amène à compléter la procédure d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitées actuellement en vigueur par une déclaration de mobilité sortante adressée à l'autorité académique et une inscription sur le site Ariane du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.

Cette procédure se décline en trois étapes :

- 1- Renseigner le formulaire de déclaration de mobilité sortante (Cf. annexe 1). Ce formulaire est à envoyer par voie hiérarchique à Mme la Rectrice / M. le DAASEN avec copie à la DAREIC (dareic@ac-martinique.fr / frederic.robinel@ac-martinique.fr) un mois avant le départ.
- 2- Inscrire la mobilité sur le site Ariane : <http://www.diplomatie.gouv.fr/ariane> (Cf. annexe 2)
- 3- Transférer l'email de confirmation d'inscription sur le site Ariane à la DAREIC (dareic@ac-martinique.fr, frederic.robinel@ac-martinique.fr).

Je vous demande de bien vouloir informer les équipes pédagogiques de cette nouvelle procédure et de veiller à sa mise en œuvre effective.

L'Inspecteur d'académie - DAASEN

Pierre ZABULON

